



La Mouette Laurentine

Association des citoyens Laurentins
Association loi de 1901 déclaration n°19041
Sous préfecture de Grasse



Septembre 2005

Bienvenue aux nouveaux adhérents et bonne rentrée à tous.

Les projets pleuvent sur notre ville et le maître mot de notre association est : vigilance. La collaboration de tous est souhaitée. Notre association ne reçoit aucune subvention, elle est riche des idées de chacun.

Bonne lecture

Christianne Cousinié

A propos du débat LGV PACA

Après quatre mois de discussions autour de ce projet, l'incertitude est toujours de mise.

Les responsables de RFF (réseau ferré de France) persistent à penser que la création d'une 3^{ème} voie Antibes-Nice le long des 2 voies actuelles, serait un projet d'avenir, que sa réalisation pourrait permettre d'augmenter la cadence des TER, servir de support au TGV (passage à 140km/h) et doubler le trafic marchandises !

Les responsables politiques locaux persistent à situer la gare multimodale au MIN Saint Augustin, accompagné d'un projet de centre d'affaires.

Les ingénieurs de la société SETEC qui ont étudié cet enfouissement, situent la création des tunnels à 3,5 km au nord de l'embouchure du Var afin de trouver des sols de meilleure qualité.

Comment dès lors arriver à Saint Augustin autrement que par la future 3^{ème} voie ?

Coût de la concertation LGV PACA : 1,6 million d'€
Coût du projet TGV s'il se réalise : entre 5 et 7 milliards d'€

ACL a participé aux réunions locales et distribué 4200 cahiers d'acteurs dans les boîtes aux lettres laurentines. Si certains ne l'ont pas eu, faites le savoir.

La décision finale sera prise en décembre 2005

Pour plus de clarté, nous nous sommes séparés du site Internet Laurentins.com, pour créer notre propre site :

<http://www.lamouettelarentine.com/>

Il est en cours de réalisation, néanmoins vous y trouverez les dossiers ACL depuis sa création, en particulier celui du Port à Saint Laurent.

Extension du Port de Plaisance de Saint Laurent du Var Réunion publique mercredi 21 septembre 2005 à 18h30, Hôtel de Ville

Un Méga port à Saint Laurent ?

Un Port de Commerce à proximité de l'aéroport, le projet est dans les cartons de la CCI et de nos décideurs depuis bien longtemps.

En 1979, un premier projet accolé à l'aéroport est parti à la mer, emportant dans l'avalanche sous marine une partie du plateau deltaïque et provoquant un tsunami dévastateur.

Un second projet à vu le jour en 2001-2002. Il s'agissait d'agrandir le Port de Nice pour y accueillir les très grands Navires de Croisières tout en déplaçant le trafic Corse et Commerce vers Saint Laurent du Var. S'appuyant sur les archives de 1979, ACL a démontré que ce projet présentait les mêmes risques d'effondrement sur la rive droite que sur la rive gauche du Var. Il est tombé à l'eau, officiellement en raison de la présence d'un banc de posidonies à l'emplacement de la future digue géante du Port de Nice.

Un nouveau projet de Port à Saint Laurent du Var est d'actualité.

On parle de navires de plus de 20 mètres de long tout en mentionnant que la construction du Port Hercule à Monaco, prévoit l'aménagement d'une cinquantaine de places pour des navires allant jusqu'à 100 mètres de long. Pour Saint Laurent, la gestion serait privée, Une entrée commune avec un nouveau Port au Cros de Cagnes de 600 places permettrait de recevoir un total de 2000 navires et bateaux de plaisance.

Il s'agirait cette fois de digues flottantes, attendons de prendre connaissance du projet.



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La réunion publique de présentation du **diagnostic** a eu lieu le 15 sept 2005.

Prochaine réunion : présentation du plan lui-même. (Date inconnue)

L'élaboration de ce document, anciennement **Plan d'Occupation des Sols**, détermine l'avenir de notre ville pour les 20 prochaines années et bien sûr au-delà. C'est dire son importance.

Les modifications nécessaires à l'implantation du nouveau Port de Commerce ? de plaisance ? seront dévoilées lors de la création de ce projet.

Le plan d'urbanisme (PLU) fixe obligatoirement les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il doit également exposer le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques.

Le PLU peut comporter :

- la délimitation des zones urbaines ou à urbaniser et des zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger,
- des interdictions de construire,
- des règles spécifiques concernant l'implantation de certaines constructions,
- l'affectation des sols,
- des règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leur dimension, la qualité architecturale,
- les tracés et caractéristiques des voies de circulations,
- le coefficient d'occupation des sols qui détermine la densité admise des constructions

.....
Natura 2000 est une directive européenne destinée à protéger les espèces naturelles et la basse vallée du Var qui est un couloir de migration pour les oiseaux venus d'Afrique du Nord.

La France doit payer des compensations financières car elle ne respecte pas cette directive, 157 espèces d'oiseaux dont 36 menacées de disparition sont concernées.

Si la zone ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) est bien mentionnée dans le diagnostic du PLU de notre ville, lors de la réunion du 15/9/05, ACL (Association des Citoyens Laurentins) a questionné Monsieur le maire quant à l'absence de cette zone **Natura 2000** dans ce même Diagnostic du PLU de Saint Laurent du Var.

Réponse de Monsieur Revel « Nous avons refusé, cela demande trop de travail (il faut effectuer un recensement des espèces) et cela nous retarderait

pour réaliser le projet de digue prévu pour protéger Saint Laurent du Var, depuis le pont de l'autoroute jusqu'à la Baronne. Et puis les oiseaux trouveront toujours ou nicher. »

En effet, le long du Var, une route digue voie rapide, partant du pont de l'autoroute et rejoignant la 202 bis à la Baronne (la N 85 passe à 2 x 2 voies) doit être réalisée, tant pis pour les oiseaux, tant pis pour la pollution sonore et atmosphérique, de même pour la nappe phréatique dont la zone de protection s'arrête au bord du Var pour laisser passer la route dans le lit du Var, merci Dame Nature.

Seconde question concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations.)

Le diagnostic du PLU parle de PPRI obsolète, par ailleurs il mentionne des zones inondables, ACL avait porté plainte contre ce PPRI en 2002 (pas de nouvelles de cette plainte) que peut-on savoir de ce PPRI.

Réponse de Monsieur le Maire : « Il n'y avait pas eu d'enquête publique sur ce Plan de Prévention de Risques d'Inondations, il n'est donc pas valable mais le Préfet nous l'a quand même imposé d'office. Les zones inondables restent inondables, même après la création des digues. (202 bis, N85.) »

Pourquoi ne pas mettre en enquête publique ce PPRI ?

Plus d'infos :

<http://www.lamouettelaurentine.com/>

